

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents : Michel PENHOÛËT, Françoise RIOU, Loïc GANDON, Josy DUVERNEUILH, Vincent BOUCHE, Frédérique DYEYRE-BERGERAULT (à partir du point 6), Philippe LE BIHAN, Fany DUFEIL, Muriel CARUHEL, Sophie GUYON, Thierry MACHERAS, Claire HARDY, Franck BEAUFILS.

Pouvoirs : Claude ESNAULT à Françoise RIOU ; Jean-Noël GUILBERT à Fany DUFEIL ; Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE à Philippe LE BIHAN ; Thérèse MOREL à Loïc GANDON ; Marie SIMON-VARINS à Michel PENHOÛËT ; Jean-Pierre BACHELIER à Franck BEAUFILS.

Absents : Frédérique DYEYRE-BERGERAULT (jusqu'au point 5 inclus).

1. Nomination d'un secrétaire de séance.

Franck BEAUFILS est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2019.

Approbation à l'unanimité.

3. CCCE : Opposition aux transferts des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude au 1er janvier 2020.

A l'unanimité, opposition à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 et report de ce transfert.

4. CCCE : Détermination du nombre de sièges en 2020.

A l'unanimité, approbation de la proposition de l'accord local portant le nombre de sièges à répartir au maximum de 40 sièges (contre 35 de droit et 39 actuellement), dont 3 pour la commune de Saint-Lunaire.

5. CCCE : Compétence facultative « création et gestion des aires de carénage ».

A l'unanimité, accord pour la prise de compétence facultative « création et gestion des aires de carénage » par la CCCE.

6. Cimetière : Rétrocession d'une caverne à la commune.

A l'unanimité, reprise d'une concession et rachat de la caverne qui y a été construite pour la somme totale de 830.93 €.

7. Ecoles : Coût à l'élève 2018 de l'école publique.

A l'unanimité, approbation du coût à l'élève : 901.93 € pour un élève de maternelle et 290.02 € pour un élève d'élémentaire.

8. Finances : Attribution de l'indemnité de conseil au comptable public.

A l'unanimité, décision d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 30 % au comptable public.